



ASSOCIATION KOLAİMNI
Association Loi 1901
RNA N° W643007411 -20160019
10 avenue de l'Anse
Claouey
33950 LÈGE CAP-FERRET
☒ kolaimni.info - ✉ kolaimni@gmail.com

RÈGLEMENT INTÉRIEUR

PRÉAMBULE

Le présent règlement intérieur a pour objet de compléter les statuts de l'association KOLAİMNI, dont le siège social est fixé chez Marie-Hélène TOURENNE, 10 avenue de l'Anse – Claouey – 33950 LÈGE CAP-FERRET, et dont l'objet essentiel est : l'enseignement, la pratique et la promotion de la technique de bioénergie appelée KOLAİMNI, visant à l'amélioration et au maintien du bien-être ainsi qu'au développement personnel.

Le présent règlement intérieur sera mis à disposition de chaque kolaimniste par l'intermédiaire d'un lien internet imprimé sur son bulletin d'adhésion. Il entre en vigueur à compter de la date de sa création et peut être annulé ou remplacé par une nouvelle version sur décision du conseil d'administration. Il sera validé par l'assemblée générale la plus proche. Il s'applique à tous les membres de l'association, à tous les formateurs et à toute personne ayant été formée à la technique.

Tout document officiel émanant de l'association portera le logo propre de KOLAİMNI.

Modalités d'inscriptions et participations financières

L'accès aux formations individuelles ou collectives implique de régler une somme fixée par l'Assemblée Générale. Elle comprend : le livre de cours, les frais de dossier et la cotisation annuelle si cette dernière n'a pas été acquittée précédemment. Elle sera versée par chèque, virement ou espèces lors de l'inscription. En cas d'annulation, la somme versée sera conservée en avoir pour une formation ultérieure dans un délai de 1 an. Les honoraires du formateur lui seront versés directement.

L'appel de la cotisation annuelle sera joint au procès-verbal de l'assemblée générale.

- Toutes les inscriptions doivent se faire par l'intermédiaire du site kolaimni.info. Si, pour une raison technique, cela n'est pas possible, la personne intéressée doit contacter l'association pour obtenir un formulaire papier qui sera rempli et obligatoirement réexpédié à l'association ;
- Après avoir pris connaissance des statuts et du règlement intérieur, le candidat doit remplir le formulaire d'adhésion (P3 du règlement intérieur) et le retourner à l'association par voie postale ou dématérialisé ;
- Les inscrits doivent envoyer à l'association un paiement de réservation qui inclut le prix du manuel et la cotisation d'entrée sauf si l'inscrit est à jour de sa cotisation annuelle ;
- Les inscriptions doivent être clôturées une semaine avant le début du stage ;
- L'association transmettra au formateur le nombre de manuels correspondant aux inscriptions, ainsi que les certificats ;
- Les frais d'hébergement et de repas sont à la charge des participants.

Animations et activités

Les formations proposées par l'association sont :

- Formation de niveau 1 ;
- Révision d'un niveau ;
- Formation de niveau 2-1 ;
- Formation de niveau 2-2 ;
- Formation de formateurs ;
- Toutes autres formations ayant un lien avec KOLAİMNI.

Les formateurs peuvent intervenir au nom de l'association dans toutes structures publiques ou privées.

Les tarifs des formations et les procédures d'inscription aux formations seront votés en assemblée générale.

Cadre de la pratique

L'association est ouverte à tous, dans le respect des convictions individuelles et dans l'indépendance absolue à l'égard des partis politiques et des groupements confessionnels, ethniques et philosophiques.

La pratique de KOLAIMNI ne peut en aucun cas se substituer à un traitement médical ou paramédical. Le kolaimniste n'est pas un thérapeute, il ne fait pas de diagnostic.

KOLAIMNI doit être donné sans rétribution ni intérêt personnel, toutefois, un geste de gratitude peut être accepté a posteriori sous forme de don à l'association (par exemple).

En aucun cas un kolaimniste ne peut :

- Dispenser une formation, de quelque niveau que ce soit, sans être à jour de sa cotisation et sans en avoir les compétences validées par une attestation de suivi fournie par Marie-Hélène TOURENNE ;
- Détourner ou modifier les protocoles définis ;
- Vendre les actes de KOLAIMNI ;
- Reproduire ou vendre les supports pédagogiques sans l'autorisation de Marie-Hélène Tourenne. Ils sont la propriété intellectuelle des *trustees* de Mechi Garza ;
- Développer et utiliser des supports publicitaires ou pédagogiques impliquant KOLAIMNI sans qu'ils soient approuvés par Marie-Hélène Tourenne ;
- Utiliser le logo KOLAIMNI qui est copyrighté et marque déposée, sans la permission préalable de Marie-Hélène Tourenne ;
- Les supports pédagogiques, en bon état, pourront être rachetés par l'association à 50% de leur valeur initiale.
- Utiliser les supports pédagogiques à des fins publicitaires ou pécuniaires.

L'association KOLAIMNI dégage toutes responsabilités sur la pratique de la méthode KOLAIMNI par ses adhérents ou par toutes personnes se prétendant formées.

Les personnes désireuses d'organiser des réunions locales et régionales doivent envoyer les dates et lieux tout au long de l'année par e-mail à kolaimni@gmail.com. Le secrétaire informera tous les membres.

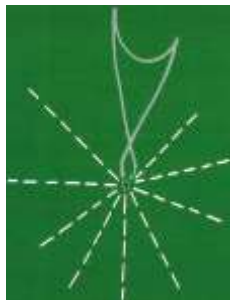
Tous les kolaimnistes peuvent solliciter l'aide de formateurs en cas de besoin.

Cadre de l'enseignement

Les formateurs ont la responsabilité d'enseigner les différentes techniques de KOLAIMNI dans l'esprit dans lequel il a été transmis à Mechi GARZA et en accord avec son éthique.

Ils s'engagent à respecter les procédures suivantes :

- Les formateurs ont la responsabilité de se faire rémunérer directement par les inscrits en respectant les tarifs établis par l'association ; ils ont néanmoins la possibilité de faire des facilités de paiement si c'est nécessaire mais ne peuvent pas majorer le tarif voté lors de l'assemblée générale ;
- Les formateurs doivent être en accord avec la législation en cours pour cette activité et souscrire à une assurance responsabilité civile professionnelle ;
- Seuls les manuels et les supports pédagogiques délivrés par l'association sont homologués ;
- L'association se réserve le droit d'effectuer des visites aux formateurs afin de s'assurer du respect des protocoles ;
- Les formateurs ont obligation d'adhérer à l'association et d'être à jour de leur cotisation annuelle. Dans le cas contraire, ils perdent leur statut de formateur ;
- Les formateurs accueillent les personnes dans un climat de sympathie. Il n'y a aucune idée de performance et de compétition, chacun avançant à son rythme, en fonction de ses capacités et de ses objectifs personnels ;
- L'association s'engage à fournir aux formateurs le soutien et les documents pédagogiques et promotionnels dont ils ont besoin aux tarifs établis par l'association ;
- Les formateurs devront assister à une réunion avec Marie-Hélène Tourenne tous les deux ans.



ASSOCIATION KOLAİMNI
Association Loi 1901
RNA N° W643007411 -20160019
10 avenue de l'Anse
Claouey
33950 LÈGE CAP-FERRET
☎kolaimni.info - ✉ kolaimni@gmail.com

Assemblées Générales - Elections

Les adhérents qui désirent se présenter à l'élection au conseil d'administration doivent envoyer leur candidature à la présidente 7 jours au moins avant l'assemblée générale.

Respect du règlement intérieur

Tout manquement à ces directives exposera le contrevenant à la possibilité d'un avertissement, de la perte de la qualité de membre actif ou d'une action en justice selon la gravité des actes non conformes.

Informatique et libertés

L'association veillera à respecter la législation en vigueur. Les fichiers ne seront pas communiqués à des tiers. Ils seront utilisés uniquement pour les besoins internes de l'association.

Le statut de membre donne droit à l'accès au blog avec accès sécurisé, à la page Facebook de l'association, Google Group, Kolaimni Providers et tous les réseaux sociaux auxquels l'association sera connectée.

Modification du règlement intérieur

Le règlement intérieur est adopté par l'assemblée générale. Il peut être modifié provisoirement par le conseil d'administration. Les mesures prises sont alors expérimentées jusqu'à l'assemblée générale suivante qui les adopte le cas échéant.

✂



ASSOCIATION KOLAİMNI
Association Loi 1901
RNA N° W643007411 -20160019
10 avenue de l'Anse
Claouey
33950 LÈGE CAP-FERRET
☎kolaimni.info - ✉ kolaimni@gmail.com

FORMULAIRE D'ADHESION

Je soussigné (e) NOM - Prénom....., m'engage à respecter les statuts et le présent règlement intérieur, dont j'ai pris connaissance sur le site kolaimni.info, sans aucune restriction.

J'autorise Je n'autorise pas l'association KOLAİMNI à communiquer mes coordonnées aux membres de l'association.

J'autorise Je n'autorise pas l'association KOLAİMNI à publier, dans le cadre de ses publications, des photos sur lesquelles je figure.

Fait à _____ Le _____
Signature obligatoire - Mention manuscrite « Bon pour acceptation »